

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 24 juillet 2018, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes GRASSET, SANCHEZ-ROL, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT
Excusées :	Mmes DESMIDT et PERRET
Pouvoirs :	Françoise DESMIDT à Daniel ANSELMETTI Cécile PERRET à Edda GRASSET
Secrétaire de séance :	Mme Edda GRASSET

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



DÉCISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Devis du 2 juillet 2018

N° DEVB-32-2018 – Signature du devis SERVIGNAT, de 3.052,25 € HT soit 3.662,70 € TTC pour la climatisation du cabinet d'ostéopathie, Grande Rue

N° DEVB-33-2018 – Signature du devis MONIN CHAPITEAUX de 14.050 € soit 16.860 € TTC pour la location d'un chapiteau pour la fête « opération DAKOTA 2019 »

N° DEVB-34-2018 – Signature du devis GONCET de 12.815,62 € HT soit 15.378,74 € TTC pour la mise en place d'adoucisseur dans les écoles primaire et maternelle, des Grillons et de la salle des fêtes.

Devis du 17 juillet 2018

N° DEVB-35-2018 – Signature du devis AGD ASSAINISSEMENT de 2.356,50 € HT soit 2.827,82 € TTC pour 3 jours de curage des grilles et puits perdus (3 x 785,80 la journée HT + évacuation déchets à 24,90 € HT/m3)

DELIBERATION N° 2018040 – INSTAURATION DES INDEMNITES D'ASTREINTES ET DE PERMANENCE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer des indemnités d'astreintes et de permanence selon tableau ci-après :

Emplois	Missions correspondantes	Modalités
Adjointes techniques territoriaux et Agents de maîtrise	Période hivernale : dénivellement Période estivale : avant et pendant les festivités Tout au long de l'année : interventions urgentes	Semaine complète Véhicules mis à disposition Téléphone mis à disposition

Les agents et agents de maîtrise seront indemnisés conformément aux dispositions des décrets 2015-415 du 14 avril 2015 (astreintes) et 2003-545 (permanences) pour les agents de la filière technique. Il est précisé que les temps d'intervention durant les astreintes seront compensés ou rémunérés conformément aux dispositions des décrets 2015-415 du 14 avril (astreintes) et des arrêtés ministériels du 14 avril 2015 pour les agents de la filière technique. Les astreintes pourront être effectuées par des agents titulaires ou stagiaires, à temps complet ou à temps non complet ainsi que les agents non titulaires ayant les mêmes compétences et effectuant les mêmes missions.

DELIBERATION N° 2018041 – ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SIS 6-8 IMPASSE DU FOUR AUPRES DES CONSORTS LACREPINIÈRE

ANNULÉE suite erreur N° parcelle

DELIBERATION N° 2018042 – ACQUISITIONS DE BIENS AUPRES DES CONSORTS GROSCLAUDE/DAGAND

Dans le cadre de l'aménagement du cœur de village et afin de d'assurer une emprise foncière nécessaire au projet de construction d'un nouveau musée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les biens proposés par les consorts GROSCLAUDE/DAGAND désignés ci-après.

SECTION	N°	DESCRIPTIF	SUPERFICIE en m²	ZONAGE
AB	14	Maison	651	UA
	56	Terrain	240	UA
	57	Terrain	772	UA
	430	Terrain	815	UA
	TOTAL		2.478	
	TOTAL (hors AB 14)		1.829	

Après avis des domaines et accord des consorts GROSCLAUDE/DAGAND, le prix de cette transaction est fixé à 280.000 € et la signature de l'acte aura lieu en l'étude de Me Bénédicte BAUD, notaire à Izernore.

DELIBERATION N° 2018043 – ACQUISITION DE PARCELLES DE TAILLIS – DELEGATION DE SIGNATURE POUR ACTE ADMINISTRATIF A RAYMOND JOYARD

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir, au prix de 0.10 €/m², auprès de M. Jean-Pierre CARRIER et de M. Charles JACQUET, les parcelles de taillis ci-après dont ils sont propriétaires :

LIEUDIT	SECTION	N°	PROPRIETAIRE	CONTENANCE		
				ha	a	ca
LA LUISARDIERE	G	517	CARRIER JP		2	25
AUX FOLLIETS	G	521	BND CARRIER JP		14	26
			BND JACQUET C		14	26
	G	523	BND CARRIER JP		7	75
			BND JACQUET C		7	76

A noter que Mrs CARRIER et JACQUET sont propriétaires à part égale en BND (Bien Non Délimité) des parcelles cadastrées section G n° 521 et section G n° 523.

La transaction pour M. CARRIER Jean-Pierre est de 2.426 m² à 0.10 €/m² soit une somme arrondie à 243 €.

La transaction pour M. JACQUET Charles est de 2.202 m² à 0.10 €/m² soit une somme arrondie à 220 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire et M. Raymond JOYARD, Conseiller Municipal en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme à faire toutes les démarches et à signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à l'établissement de cette acquisition.

DELIBERATION N° 2018044 – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET M. Loïc REYDELLET – DELEGATION DE SIGNATURE A Raymond JOYARD POUR ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'échange présentée par M. Loïc REYDELLET pour les parcelles ci-après désignées, il est précisé que cet échange est conclu sans soulte :

LIEUDIT	SECTION	N°	PROPRIETAIRE	CONTENANCE		
				ha	a	ca
AU GARENOD	E	421	REYDELLET Loïc		21	08
AU VERSEAU	A	215	COMMUNE		10	26
		336	COMMUNE		7	41
				TOTAL COMMUNE		17

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire et M. Raymond JOYARD, Conseiller Municipal en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme à faire toutes les démarches et à signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à l'établissement de cette acquisition.

DELIBERATION N° 2018045 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA DEMANDE DE SA PLASTIBELL PHARM 2 EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITE DE TRANSFORMATION DE MATIERES PLASTIQUES A IZERNORE 400 ZI DE LA PLAINE

Le Conseil Municipal prononce à l'unanimité un AVIS FAVORABLE concernant la demande d'enregistrement présentée par la Société PLASTIBELL PHARM 2 en vue d'exploiter une unité de transformation de matières plastiques à Izernore – 400 ZI de la Plaine.

DELIBERATION N° 2018046 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 10 juillet 2018.

DELIBERATION N° 2018047 – EXTENSION DE PERIMETRE – INTEGRATION DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU D'HAUTEVILLE A HAUT BUGEY AGGLOMERATION (HBA)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension de périmètre à compter à 1^{er} janvier 2018, vers les 9 communes du plateau de Hauteville : ARANC, CHAMPDOR-CORCELLES, CORLIER, CORMARANCHE-EN-BUGEY, EVOSGES, HAUTEVILLE-LOMPNES, HOSTIAZ, PREMILLIEU et THEZILLIEU.

DELIBERATION N° 2018048 – EXTENSION DE PERIMETRE DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION VERS LE PLATEAU D'HAUTEVILLE – MODIFICATION DES STATUTS DE HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification comme suit des statuts de Haut Bugéy Agglomération suite à son extension de périmètre vers le plateau d'Hauteville.

I- Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

Prenant en compte la nécessité d'intégrer la filière bois, il sera rajouté à cette compétence au 1-1 un alinéa suivant :

- ***A compter du 1^{er} janvier 2019, participation à des actions, réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois.***

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

La loi « Notre » rend cette compétence obligatoire pour les Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017. S'agissant d'une compétence déjà exercée par la CCHB, la modification statutaire permet de la rattacher dès maintenant au bloc des compétences obligatoires et non optionnelles et de mettre son libellé en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales.

II- Les compétences optionnelles

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

La loi « Notre » réduit désormais l'exercice de cette compétence aux seuls équipements d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé d'ajouter à cette rubrique les équipements suivants :

- ✂ **Terrain de rugby de Nantua (à compter du 1^{er} janvier 2019),**
- ✂ **Base nautique de Lavancia du club des eaux vives (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Centre européen de séjour et de stages sportifs (à compte du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Centre de remise en forme d'Hauteville-Lompnes (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Centre nautique d'Hauteville-Lompnes (à compter du 1^{er} janvier 2019)**

III- Les compétences facultatives

En complément des équipements touristiques de l'agglomération, il est intégré à cette rubrique les équipements touristiques suivants du plateau d'Hauteville :

- ✂ **Camping de Champdor (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Site de baignade de Champdor (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Camping de Hauteville-Lompnes (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Bike park de Cormaranche-en-Bugey (à compter du 1^{er} janvier 2019)**
- ✂ **Stations de ski alpin Terre Ronde et de ski nordique la Praille (à compter du 1^{er} janvier 2019)**

DELIBERATION N° 2018049 – ACQUISITION D’UN TENEMENT IMMOBILIER SIS 6-8 IMPASSE DU FOUR AUPRES DES CONSORTS LACREPINIÈRE 07/2018

Dans le cadre de la poursuite du projet d’aménagement du cœur de village, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’acquérir auprès des consorts LACREPINIÈRE les biens désignés ci-après.

SECTION	N°	SUPERFICIE en m²	ZONAGE
AB 360	117	427	UA
	118	502	UA
	119	576	UA
	120	576	UA

Après avis des domaines, le prix de cette transaction est fixé à 190.000 €, la signature de l’acte aura lieu en l’étude de Me Bénédicte BAUD, notaire à Izernore.

TRAVAUX

MAIRIE

- Déménagement possible en septembre, travaux en cours de finitions
- Bandeau en façade : en attente d’une proposition
- Bureau état-civil : ouverture de la fenêtre impossible en grand sans buter dans le store : mettre une butée

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CESSIAT :

- Avis de fermeture de la route du 20 au 31/08/18 (après Tignat jusqu’à Cessiat) et du 1^{er} au 15/09/2018 de Cessiat à Ijean.
- Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés de Cessiat

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE PERIGNAT :

- Etude du 4^{ème} projet d’aménagement
- Modification de la sortie du lotissement
- Rendez-vous le 31/07/18 en mairie avec la maîtrise d’œuvre
- SIEA : voir enfouissements

BALCONS DE L’OIGNIN :

- Réunion fin août pour début des travaux
- Pas de passage de camions rue de l’Oignin (école)
- Prévoir installation d’un panneau STOP et arrêté à faire

AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE :

- Marché en cours de consultation, notifications en attente

TRAVAUX VOIRIE :

- EAU+ : préconisations pour la défense incendie à revoir
- Projet de changement de canalisation (PIRE à GARENOD) en diamètre 200mm au lieu de 150 mm comme actuellement
- Rue de la Mode à PIRE : vieille installation

DEMOLITION DU FOUR (impasse du Four) : Terminé

PEINTURE école maternelle, cantine et TAP : en cours

MAISONS RECORDON et MOSSIÈRE :

- Démarrage sur mi-août
- Vider la maison Mossière
- Démolition sur septembre

REUNION DE LA COMMISSION TRAVAUX : EN SEPTEMBRE, DATE A FIXER

QUESTIONS DIVERSES

SACS POUBELLE :

Les sacs poubelle étaient distribués par la commune jusqu'à ce jour, toutefois cette compétence est désormais du ressort de HBA qui n'a pas fait le choix d'une distribution sur le territoire.

Le coût annuel s'élève à environ 5.000 €.

Le Conseil Municipal décide unanimement de reconduire l'achat et la distribution des sacs poubelle jusqu'en 2020.

MARIAGES :

8 mariages prévus en 2018

BULLETIN MUNICIPAL n° 23 : en cours de rédaction des articles et choix des photos

POLLUTION :

Intervention de M. BOISER concernant des problèmes de pollution odorante et visuelle (cheminée rose et sale) pour l'entreprise CCM. Contact a été pris avec un média pour signalement (en attente). La DREAL suit le dossier, les rendez-vous sont fixés avant intervention.

M. le Maire a pris le contact avec l'entreprise, des projets de travaux sont en cours d'étude avec le concours de la DREAL, ce qui ne supprimera pas les odeurs.

SIEA : Assemblée Général le 5 octobre 2018 à Péronnas (à confirmer)